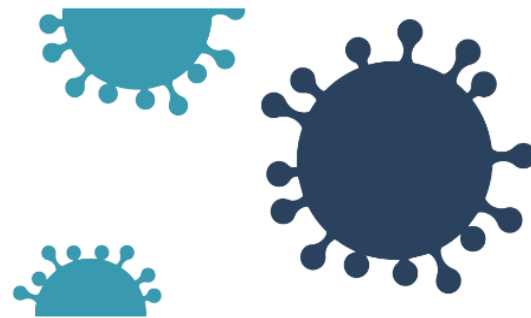


COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



Destinataires :	Tous les gestionnaires et leaders médicaux
Expéditeur :	Comité équipement de protection individuelle (EPI)
Date :	12 août 2020
Objet :	APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE DE TYPE N95 (APR-N95) : TRANSITION/SUBSTITUTION DE CERTAINS MODÈLES

Dans un souci d'assurer une saine gestion de nos appareils de protection respiratoire (APR-N95), nous demandons au personnel qui utilise les modèles **1804 S de 3M** et **1510 XS de Moldex** d'effectuer un essai d'ajustement avec le modèle **1860 S de 3M** et de l'utiliser comme substitut.

De plus, tous ceux qui utilisent le **1870+ de 3M** devront procéder auprès d'un ajusteur qualifié à un essai d'ajustement avec le modèle **1860 de 3M**.

Nous vous rappelons que pour effectuer un essai d'ajustement avec succès, les hommes doivent inévitablement se présenter à la formation avec la barbe fraîchement rasée. Pour les employés qui, en raison de leurs rôles et responsabilités, doivent obligatoirement effectuer un essai d'ajustement pour exercer leurs fonctions, cette consigne doit être respectée, sous peine de sanction administrative et/ou disciplinaire.

Pour toutes questions concernant ces informations, nous vous invitons à communiquer avec votre supérieur immédiat.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration